AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-2-73 175367

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

30,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)
Régie de Recettes de la D. D. A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier, 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 148 de JANVIER 1973.-

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENT D'HIVER.-

Les produits pouvant être utilisés pour le traitement d'hiver des Arbres fruitiers permettent de détruire une quantité importante des formes hivernantes de nombreux Insectes et Acariens.

Certains, ayant une action décapante, assurent la destruction des Mousses et des Lichens.

Ces produits sont les suivants :

- Les Huiles de goudron (Huiles d'anthracène) qui permettent la destruction des Mousses, des Lichens, des oeufs de Pucerons et de Cheimatobie. Selon leur teneur en huile, elles s'utilisent à la dose de 6 à 7,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

- Les Huiles de pétrole (Huiles blanches d'hiver) qui sont actives contre les Cochenilles et s'utilisent, selon leur teneur en huile, à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Sur les Arbres à fruits à noyau, les doses d'emploi des Huiles de goudron et des Huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

- Les Colorants nitrés qui permettent de détruire les oeufs de Pucerons, de Cheimatobie et d'Acariens. Ils s'utilisent à la dose de 600 g de matière active par hectolitre d'eau.

- Les Huiles jaunes de goudron et les Huiles jaunes de pétrole (Huiles de goudron ou Huiles de pétrole, plus un Colorant nitré) qui sont très efficaces contre les Cochenilles, les oeufs de Pucerons, de Cheimatobie et d'Acariens, les chenilles d'Hyponomeute et les Psylles. Les Huiles jaunes s'utilisent à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

- Les Oléoparathions et les Oléomalathions à utiliser respectivement aux doses de 1,5 litre et 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau. Ces produits ont sensiblement la même efficacité sur les Insectes et les Acariens que les Huiles jaunes.

Un traitement d'hiver,

- est nécessaire : dans les vergers négligés dont la remise en état est envisagée, ainsi que dans ceux où des attaques importantes d'Acariens, de Chenilles défoliatrices, de Cochenilles, de Pucerons ou de Psylles ont été observées en 1972.

- est obligatoire : sur tous les Arbres à fruits, dans le département de l'Allier, dans la zone contaminée par le POU DE SAN JOSE. Contre cet insecte, utiliser une Huile jaune ou un Oléoparathion (étendre la pulvérisation aux Cassis et aux Groseilliers).

Ce traitement doit être effectué par beau temps, le plus près possible du départ de la végétation.

Employer, de préférence, des pulvérisateurs à forte pression, à grand débit et à jet réglable.

Avant de traiter, lors de la taille, enlever soigneusement et brûler : les branches mortes, dépérissantes ou chancreuses, les brindilles oïdiées, les polypores, le gui, les fruits momifiés, les nids d'insectes.

Les grosses plaies doivent être badigeonnées avec de l'Huile d'Anthracène, ou une solution de Sulfate de fer ou de Sulfate de cuivre, et recouvertes de mastic à greffer.

Les Chancres qui ne peuvent être supprimés par la taille doivent être excisés et désinfectés avec une spécialité à base d'Oxyquinoléate de Cuivre ou d'Oxydes métalliques (mélange d'oxydes de fer, de cuivre et de mercure).

CULTURES LEGUMIERES

POURRITURE BLANCHE DE L'AIL.-

Pour limiter les attaques de Pourriture blanche (Sclerotium cepivorum), maladie fréquente dans la région, traiter les caïeux, avec l'un des produits suivants :

- Bénomyl : 15 g de matière active pour 10 kg de semences.
- Dichloran : 30 g de matière active pour 10 kg de semences.
- Quintozène: 18 g de matière active pour 10 kg de semences (la dose peut être portée à 30 g s'il s'agit d'ail blanc).

Pour obtenir un bon enrobage, mélanger à sec les caïeux et la poudre fongicide, puis ajouter le même poids d'eau que de poudre, pour améliorer l'adhésivité du produit.

Clermont-Ferrand, le 31 Janvier 1973.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

N.B.- Pour les nouveaux abonnés, le Service de la Revue PHYTOMA, ne pourra être assuré qu'à partir du numéro de Mars 1973.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 847 du 31 Janvier 1973 - ABONNEMENT 1973 - Expédition n° 1

Dernière note parue : Supplément n° 1 au Bulletin n° 147, le 15 Décembre 1972.